

MAIRIE DE RANS

N° 05/2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 DECEMBRE 2021

Étaient présents : Mmes BARATA Susana, BRUGNOT Ariane, LOUIS Jocelyne, MARQUEZ Nadia, SAVIN Brigitte, THUREL Amandine

Mrs CHARLES Fabien, CHAITEMPS Eric, GRAS Emmanuel, MORLIER Jean-Louis, SCHAEGIS David, TEMPESTA Raphaël

Absentes excusées : Mme ROUGEOT Fabienne donne procuration à Mme BARATA Susana
M PIGNY Eric donne procuration à M TEMPESTA Raphael

Secrétaire de séance : Mme Amandine THUREL

ORDRE DU JOUR :

- **Délibération prime salarié**
- **Délibération attribution de compensation**
- **Délibération débat sur le PADD**
- **Délibération d'acceptation des travaux de réhabilitation du site Racine sur la base des propositions du CAUE**
- **Décision modificative au sein du budget pour une section d'investissement**

DERNIER COMPTE RENDU

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

ACCORD DE PRIMES AUX SALARIES :

Accord pour le versement des primes exceptionnelles de fin d'année : 400 et 200 euros pour les deux secrétaires par rapport à leurs temps de travail, 150 euros pour chacun des deux employés communaux et 100 € pour l'agent d'entretien.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accorder ces primes.

ETAT D'ASSIETTE AVEC L'ONF

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de mettre à l'état d'assiette les coupes 20, 22, 6 et 14 vendues en bloc et bord de route. Le bois de chauffage de la coupe 6 est réservé pour la commune pour la coupe affouagère.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Considérant l'attribution de compensation, Monsieur le Maire explique aux conseillers que la communauté de communes Jura Nord souhaite faire passer la contribution communale par habitant à 90 € à compter de 2020 au lieu de 70 € les années précédentes.

Les Conseillers Municipaux avec 5 voix contre, 1 abstention et 7 voix pour :

- **APPROUVE le rapport de la CLECT**
- **ACCEPTE la nouvelle attribution de compensation de 90€**

DEBAT SUR LE PADD

Après lecture et présentation du projet de PADD par M le Maire, et après débat avec le conseil municipal,

Les Conseillers Municipaux à l'unanimité

- **DONNE un avis favorable au PADD**

Lors du débat, le conseil municipal mentionne que la commune est engagée dans des orientations du PADD :

- Réhabilitation du centre bourg
- Création d'une aire de pique-nique et de sentiers de randonnées
- Création de logements

Le conseil municipal interpelle sur l'absence de lieu de baignade sur la communauté de communes.

Le conseil municipal sollicitera un fond de concours pour répondre à ses orientations.

DECISION MODIFICATIVE AU SEIN DU BUDGET POUR UNE SECTION D'INVESTISSEMENT

Les conseillers à l'unanimité acceptent les modifications sur les sections d'investissements suivantes :

Section d'investissement

Dépenses

2041582 : +2811 euros

238 : +3500 euros

Recettes:

10226 : +6311 euros

ACCEPTATION DES TRAVAUX DE RÉABILITATION DU SITE RACINE SUR LA BASE DES PROPOSITIONS DU CAUE

L'enveloppe budgétaire totale est estimée à 1 746 000 € HT hypothèse haute.

Selon le Crédit agricole, la perceptrice et de l'avis de la sénatrice, le subventionnement à 50% sera facilement atteignable.

Le Crédit agricole proposera un emprunt de 900 000 € à 1,02% sur 20 ans, ce qui représenterait des remboursements de 35 000 € annuels.

Les loyers des appartements créés peuvent générer 21 600 € de rentrée d'argent annuelle.

Le Crédit agricole peut faire un prêt relais pour avances avant de toucher les subventions.

Un rendez-vous est pris le 3 février 2022 avec le vice-président de la région en charge des politiques de développement et aménagement du territoire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les travaux de réhabilitation du site Racine sur la base des évaluations du CAUE, autorise le maire à signer tous les documents nécessaires et à monter les demandes de subventions.

INFORMATIONS DIVERSES :

- ❖ Nettoyage des rues : Dotation de 2100 euros de la part du département : attribution annuelle de la FDPTP.

- ❖ Participation au financement de l'ONF : L'état a abandonné la contribution supplémentaire de 30 millions aux communes. En contrepartie, l'ONF demande de faire plus de contrat avec les scieries.

- ❖ Salle des fêtes : Devis à faire pour le changement du réfrigérateur. Il sera demandé à l'agent d'entretien de faire le ménage à la salle des fêtes. Nettoyage des joints blancs à faire. Problèmes de dégradations : il va être demandé un chèque de caution plus élevé qu'actuellement et la salle sera louée en priorité aux gens de Rans ou autour.

- ❖ Forêt : Arbres coupés vendus en bord de route : les plus beaux sont retirés et déposés sur la place de l'ancien camp militaire. 18m³ de chêne y ont été transportés cette année pour être vendus.

- ❖ Travaux :

Rue basse, 3 devis, TP Bonnefoy à 41 500€ marquage au sol compris donc moins cher
Devis parking Gras TP Bonnefoy à 12 376€ HT tout compris
Sécurisation rue principale : devis pour les feux 16383€ pour le matériel + 9307€ pour pose mise en service
Reste à trouver les subventions (DETR, amendes de police,...) par le maître d'œuvre.
Attente du retour du SIDEC pour les travaux des appartements rue des écoles
SOGEDO : vérification de l'étanchéité dans le bac : réservoir ciment sans traitement résineux, devis en attente. Etudier le remplacement par des cuves inox enterrées. Le bac sert à Plumont également.

- ❖ Autres

Démission de Emmanuel Gras
La fibre sera déployée sur la commune fin 2023
Achats d'une lame d'occasion et d'une saleuse pour le déneigement à l'étude

Séance clôturée à 23h50

Fait à RANS, le 5 janvier 2022
Le Maire,

